



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat Général

SG/25-1055-189 du 21/07/2025

SUITES AVIS CSA ACADEMIQUE

Destinataires : Tous personnels

Dossier suivi par : M. MARTIN - Secrétaire général - ce.sg@ac-aix-marseille.fr

Vous trouverez ci-joint les suites données à l'avis émis lors du conseil social d'administration académique du 25 mars 2025.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Bruno MARTIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

Suites données aux avis émis

Conseil Social d'Administration académique du 25 mars 2025

Avis	Suites données par l'administration
Avis n°1 : Convocation F3SCT académique Monsieur le Recteur, Depuis le 17 octobre dernier, aucune formation spécialisée en santé sécurité et conditions de travail n'a été réunie au niveau académique. Alors que la vie de cette nouvelle instance est le premier point des dernières orientations stratégiques ministérielles, la F3SCT-A, seule instance dédiée entièrement à la prévention des risques professionnels au sein de notre académie, n'a pas été convoquée depuis 6 mois. Dans le même temps, plusieurs groupes de travail dont celui sur le plan académique de prévention (PAP) ont été reportés sine die. C'est pourquoi, les représentantEs des personnels en CSA-A demandent la réunion d'une F3SCT-A dont l'ordre du jour serait notamment consacré au plan académique de prévention.	L'académie porte une très grande attention à la santé, à la sécurité et aux conditions de travail des personnels de l'académie. Pour ce faire, l'académie a la volonté de replacer le sujet majeur des DUERP au centre de tous les travaux dédiés aux risques professionnels, car il constitue le fondement permettant d'avoir une véritable vision partagée la plus objective possible de l'ensemble de ces risques afin de pouvoir mieux les prévenir. De plus, l'académie a travaillé à la mise en place d'une comptabilité analytique, qui a représenté un travail conséquent dans un contexte particulièrement contraint. Cette préoccupation majeure a nécessité de revoir le calendrier de préparation du programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail (PAPRIPACT) et par conséquent des séances de la F3SCT académique. Celles-ci se sont toutes tenues avant la fin de cette année scolaire conformément aux engagements pris par l'académie et au règlement intérieur de cette instance. En outre, le calendrier prévisionnel de la tenue de cette instance a déjà été arrêté pour l'année scolaire 2025-2026 et communiqué à l'ensemble de ses membres dès le 7 juillet 2025.